



Protection de l'enfance
XIX-XX^e siècles

Pour citer cet article :

Lecoanet (Maria), Lettre au procureur général, 20 décembre 1899, dans : « L'affaire du Bon Pasteur de Nancy », Revue des grands procès contemporains, tome 24, 1906, extrait p. 542-547

Source : Gallica / Bibliothèque de la Cour de Cassation

verture d'un établissement charitable quelconque, à savoir la constitution du pécule de l'enfant. Je dis que ce doit être une condition *sine quâ non*, parce qu'en effet, ce pécule serait dans l'avenir la rédemption. C'est la possibilité de vivre, d'attendre, de trouver du travail et de se faire, par conséquent, un chemin dans la vie.

Ces paroles faisaient écho à celles de l'évêque inécouté qui, cinq ans auparavant, avait proclamé cette nécessité rédemptrice.

Le projet, ainsi annoncé, d'un pécule souleva de terribles appréhensions dans certaines maisons et nomment au Bon-Pasteur. Quoi ! la charité pourrait être obligatoirement autre chose qu'une exploitation ! Prenant les devants, toutes les maisons du Bon-Pasteur se firent immédiatement donner et signer des renonciations à toutes rémunérations, sous forme de pécule ou autrement, du travail fourni. Et voilà encore, — n'est-il pas vrai ? — des résolutions caractéristiques du régime de cette congrégation.

Dans ces conditions, il semblait que l'assistance judiciaire, qui avait été naguère refusée à Mlle Lecoanet et à ses deux anciennes compagnes, devait désormais lui être nécessairement accordée. Par ordre du Ministre de la Justice, Mlle Lecoanet fut officiellement invitée à réitérer sa demande. Elle l'a, en effet, renouvelée par lettre du 20 décembre 1899.

Elle est longue, cette lettre. Je dois pourtant vous la lire. Car elle va vous présenter, pour les faits dont se plaint ma cliente, un exposé auquel je n'aurai rien à ajouter. Et, quand nous en comparerons les dires avec les résultats de l'enquête, vous en apprécierez la modération et tout à la fois la méritoire sincérité.

20 décembre 1899.

Monsieur le Procureur Général, à Nancy.

En 1897, j'ai demandé l'assistance judiciaire pour faire mes réclamations contre le Bon-Pasteur de Nancy. J'ai été alors informée qu'elle m'était refusée.

M. le commissaire de police vient de me demander « de faire parvenir à M. le Procureur Général de Nancy une requête demandant la réformation de la décision de première instance en date du 13 août 1897, en faisant connaître les motifs qui m'ont empêchée de le faire jusqu'ici, de préciser les faits sur lesquels j'appuie ma demande, avec pièces à l'appui, « certificat de médecin, déclaration de témoins, certificat d'indigence, etc.

Je suis née à Épinal, le 28 avril 1855. Orpheline de père et de mère à l'âge de 9 ans, je fus recueillie par ma grand'mère, madame Vve Lecoanet, demeurant à Épinal. A 14 ans, elle me mit en apprentissage chez Mme Charpy, couturière à Épinal. La guerre interrompit cet apprentissage. Ma sœur (Lucie Lecoanet, maintenant épouse Baudoin, gérante de l'économat à Saint-Laurent, près Épinal) qui était jeune aussi, puisqu'elle n'a que trois ans de plus que moi, demanda conseil aux Sœurs de la doctrine chrétienne d'Épinal, chez lesquelles j'avais été en classe. Sur l'avis de sœur Nathalie, je fus mise provisoirement au Bon-Pasteur de Nancy, où je suis entrée le 13 juin 1871. Sans en être absolument sûre, en ce moment,

je crois me rappeler qu'une certaine somme fut versée. Ce détail pourra être précisé. Mais je me souviens très bien que j'ai apporté un trousseau.

Les religieuses étaient au nombre de 30 environ.

Les pensionnaires étaient divisées en 3 classes. La première classe, qu'on appelait les pénitentes, s'élevait à 100 ou 120. La seconde classe comprenait les plus jeunes, environ 60. Les Madeleines, au nombre de 25 à 30, formaient la troisième classe.

Au Bon-Pasteur de Nancy il y a de grandes dépendances. D'un côté, la ferme, avec vacherie et basse-cour. De l'autre, un jardin à légumes. Ce sont les pensionnaires qui sont chargées de ces divers soins, sauf pour la taille et la greffe des arbres. Les légumes étaient vendus au marché où le Bon-Pasteur avait une place, qui lui a été retirée par la suite sur les réclamations des autres marchands. Les légumes ont alors été vendus dans la maison même.

Les autres pensionnaires étaient occupées à des travaux de lingerie. Pour les petites, il y avait, paraît-il, une heure de classe pour leur apprendre à lire. Sur ce point je suis mal renseignée. Mme Lefranc, qui est entrée à 7 ans et sortie à 23 ans, pourrait mieux vous renseigner. J'ignore son adresse. Son mari est gardien de la paix au Panthéon. Quand elle a quitté la maison à 23 ans, elle ne savait pas même comment était fait un sou. Mlle Laurent, rue Monge, 41, entrée à l'âge de 12 ans, en est sortie 22 ans après, à 34 ans, sans savoir ni lire ni écrire.

Parmi les pensionnaires, il y en avait de très habiles. Naguère, on faisait dans le linge les travaux de broderie et les travaux de jours. Je n'ai fait que des jours. Le travail des « jours » exige un grand effort des yeux. Il vous sera facile de vous renseigner sur ce point. Parmi les clients du Bon-Pasteur, il y avait M. Gourvesier, rue du Sentier, 24, qui dans les expositions a eu les premières récompenses avec des travaux faits par nous. On nous répétait que, en travaillant, nous faisons plaisir à Dieu, qui nous en tiendrait compte en nous faisant entrer dans le ciel. Aussi, on se dépêchait tant qu'on pouvait.

Le travail était pénible et rude. A partir de 5 heures du matin, nous commencions et nous ne finissions qu'à 7 heures du soir. C'était un travail à la tâche et la tâche était si grande que personne ne pourrait la faire chez soi. Cela, Monsieur, je vous l'affirme. Il nous était interdit de parler. C'était la mère du Mont-Carmel qui surveillait. Elle était très dure et nous faisait peur à toutes. Elle est maintenant à Lourdes. Il y avait des mères qui étaient bonnes, mais elle, était vraiment méchante. Avec elle il ne fallait pas broncher et je vous jure qu'on ne bronchait pas. Il y en avait pourtant qui se révoltaient, par exemple, Marie Sartort. Mais elle venait à bout de toutes.

Un jour je l'ai entendu dire, à propos de 17 d'entre nous et dont j'étais, que ces 17 pensionnaires payaient tous les frais de la maison.

Six mois après mon entrée, elle m'a dit que désormais j'étais en état de gagner ma vie avec les « jours ».

Huit mois après mon entrée, ma sœur Lucie fit en vain plusieurs démarches pour me faire sortir. La mère du Mont-Carmel trouva toujours moyen de reculer. Il faut vous dire que nous étions cloîtrées. Celles d'entre nous qui avaient encore des parents ne pouvaient les voir et leur parler qu'à travers un grillage. En outre, à côté de la pensionnaire, il y avait toujours une religieuse. C'était le plus souvent la mère du Mont-Carmel. Si on se plaignait,

elle savait arrêter les plaintes. Elle arrivait à faire dire le contraire de ce qu'on voulait. Vous pourrez savoir comment elle s'y prenait, en interrogeant, par exemple, Mlle Marchal, rue du Cloître St-Merry, 16.

Bref, ma sœur Lucie n'arriva pas à me faire sortir.

Le travail était ininterrompu, sans autre repos que celui des offices et quelques courts moments dans la cour. Jamais nous ne sortions au dehors, quel que fut le parent avec lequel l'une de nous aurait pu sortir.

Jamais même nous n'allions au jardin. Il n'y avait que la cour pas bien grande, qui était même petite, avec ses murs élevés. On m'a assuré que dans la maison de Cholet, c'était pire encore. Vous pourrez vous adresser à Jeanne Lebeillé, rue de Chaillot 17. On était comme en prison. Quand le travail était pressé ou en retard, le temps dans la cour était encore réduit. Il y avait en outre les *mystiques*, que nous faisions au dortoir, le matin, avant le lever général. Les mystiques, c'étaient des travaux pour la chapelle ou pour des fêtes.

En retour, quelle était notre nourriture ? Je ne sais comment vivaient les religieuses, car elles ne mangeaient pas avec nous. La nourriture était tout à fait mauvaise et insuffisante. Il y avait des vaches et des poules. Mais jamais nous n'avions ni viande, ni œufs. Le jour de Pâques et le jour de la Pentecôte, cependant, on donnait à chacune deux œufs. Jamais de lait, jamais de beurre. Tout était à la graisse. La salade était à l'eau et au vinaigre. Jamais d'huile. Le matin, une soupe à la graisse et un tout petit morceau de lard qui n'était pas appétissant, je vous assure. Il en était ainsi tous les jours, sauf le vendredi où le lard était supprimé et sauf le dimanche où on nous donnait un petit morceau de bœuf. Il n'y avait donc que des légumes ou du riz. Le soir, jamais ni viande ni lard. Pendant le carême, on remplaçait le morceau de lard par un hareng divisé en quatre. Quand arriva le docteur Champouillion, il y eut un moment trente malades en même temps. Il fit donner un morceau de bœuf le mercredi à midi, et un verre de vin à midi. Mais au bout de six semaines on supprima le vin. Même en convalescence, jamais un morceau de viande rôtie. Jamais. Le pain était fait par des pensionnaires. A midi, on pouvait en redemander, parce que c'étaient la mère Sainte Ephiphane ou la mère Sainte Catherine de Gênes qui surveillaient. Mais le soir, non, parce que c'était la mère du Mont-Carmel. Un jour, Mélanie Laurent, rue Monge 41, se risqua à en demander. La mère du Mont-Carmel lui répondit qu'elle pouvait bien offrir à Dieu une mortification. Dans la nuit, Mélanie eut des vertiges d'inanition. Elle resta trois semaines à l'infirmerie. Une des punitions, c'était la privation des repas. La pensionnaire punie circulait dans le réfectoire en demandant à chacune une cuillerée de sa soupe.

Il y avait parmi nous beaucoup de malades. Les unes avaient mal aux yeux, qui se fatiguaient vite au travail des « jours ». Les autres étaient anémiques.

A 22 ans, on pensa que j'étais atteinte de la poitrine. On écrivit à ma sœur de venir me chercher immédiatement.

Ensuite, quand il fut reconnu que je n'étais pas poitrinaire, la mère du Mont-Carmel m'endoctrina pour me faire revenir. Elle disait que, comme j'avais été une bonne ouvrière, travaillant beaucoup, le devoir de la maison était de me soigner pour me refaire complètement la santé, avant de rentrer dans la vie du monde. Ma tante, Mme Lecoanet, demeurant à Vauvilliers (Haute-Saône), pourra vous dire comment les choses se sont passées.

Confiante dans les promesses qu'on m'avait faites, je rentrai donc, dans la pensée qu'on voulait rétablir ma santé, sans me laisser à la charge de ma sœur.

Mais dès que je fus rentrée, je fus mise au régime de toutes les autres, pour la nourriture et pour le travail. La mère du Mont-Carmel n'avait agi que pour profiter de mon habileté dans les « jours ».

Désormais, plus moyen de sortir. Car il nous était impossible d'écrire. Nos lettres étaient confisquées quand elles déplaisaient.

Nous étions tout à fait en prison. Je dois vous rappeler que, si notre classe s'appelait la classe des pénitentes, il y en avait parmi nous qui étaient là simplement parce qu'elles étaient orphelines.

Quel que fut notre âge, nous n'avions pas le droit d'écrire, même à nos parents, ce que nous voulions.

Par le travail et par la nourriture qu'on nous donnait nous étions exténuées.

Ma santé s'affaissa de plus en plus. Le médecin ordonna des fortifiants. Mais on répondit que c'était trop cher. Certaines ont eu cependant du quinquina à l'eau.

Mes yeux devinrent aussi tout à fait malades. Dans la dernière année, je n'ai pas pu continuer à faire des « jours ». Je fus mise à d'autres travaux, à la lessive, au repassage. Et, pendant cette dernière année, on me donna, à midi, un verre de vin.

Quand, à ma rentrée, j'avais vu pourquoi on m'avait fait revenir, j'avais voulu m'en aller. Mais pas moyen. Je n'en pouvais plus, ne savais que faire. J'eus recours à notre aumônier.

L'aumônier avait avec nous une facilité de rapports plus ou moins grande selon son attitude envers la maison.

L'abbé Populus, qui était favorable à la maison, pouvait à sa guise venir à nous : mais à lui nous n'avions naturellement rien à dire. Nous savions bien qu'il nous exhorterait à offrir à Dieu les souffrances de cette terre.

L'abbé Bersaulx se montrait soucieux de notre sort. Aussi ne pouvait-il nous voir qu'à confesse. C'est au confessionnal que je lui dis toute ma peine et comment depuis de longues années on me retenait malgré moi. Il consentit à recevoir de moi une lettre que j'avais préparée pour ma sœur. Mon cœur a pour l'abbé Bersaulx la plus grande reconnaissance. Car ma sœur écrivit alors au Bon-Pasteur une lettre énergique et menaçante. Et immédiatement la liberté me fut rendue.

Une religieuse m'accompagna, le 12 mars 1889, à la gare, où elle prit mon billet pour Paris. Le prix de ce billet est tout ce que j'ai reçu pour 17 ans de travail.

Je dois dire pourtant qu'on me laissa ma robe d'uniforme. Ma jaquette était celle que j'avais apportée en 1871 dans mon trousseau. Je n'ai eu rien autre, absolument rien.

A ce moment, on m'a dit que je devais réclamer une indemnité à cause de ma santé et de mes yeux, et pour mes 17 années de travail.

Mais je n'avais pas d'argent et je ne savais pas qu'on pouvait demander l'assistance judiciaire.

Il y en a eu bien d'autres dans mon cas.

Vous savez quel a été le résultat. Je me suis laissé dire que, quand la maison de Nancy s'est fondée il y a environ 60 ans, dit-on, elle était tout à fait sans ressources.

Maintenant elle est très riche et elle possède une très grande propriété, avec de grandes constructions.

Dans sa lettre de 1894, Mgr Turinaz a déclaré que les religieuses avaient fait, pendant les années précédentes leurs nouvelles constructions avec l'argent gagné, pour la plus grande partie, par les pensionnaires.

En 1897, je me suis trouvée bien malheureuse, car mes yeux, très altérés, me servent maintenant bien mal. Je ne puis faire que de la confection à la machine. J'ai imploré un secours des religieuses de Nancy. Je pensais que mes 17 années de travail m'y donnaient droit. Ma lettre n'obtint même pas une réponse.

J'ai été indignée de cette attitude envers moi. J'en ai parlé à plusieurs personnes. Et c'est alors que j'ai su qu'on pouvait demander l'assistance judiciaire.

J'ai donc fait une demande à Paris. Elle a été renvoyée à Nancy. On m'a répondu que le tribunal de Nancy n'avait rien à voir dans ma demande, parce que la maison mère était à Angers.

Vous me demandez, Monsieur le Procureur Général, pourquoi je n'ai pas demandé la réformation de cette décision.

C'est parce que l'on m'a dit qu'il fallait faire ma demande à Angers.

J'ai donc fait une nouvelle demande à Angers en 1897.

Mais elle a été repoussée aussi. Je ne sais pas pourquoi.

Je pensais que c'était parce qu'on n'avait pas voulu croire ce que j'avais dit et qu'on me prenait pour une menteuse.

Maintenant j'entends dire partout et je vois dans les journaux, notamment dans le journal le *Siècle* du 11 décembre, qu'il y a eu des influences pour empêcher ma demande.

Mais moi, je n'en sais rien.

Ce que je peux vous dire, c'est que toutes les demandes ont été repoussées, celles des autres comme la mienne, aussi bien à Nancy qu'à Angers. Dans l'article du *Siècle*, on dit aussi qu'on n'avait pas le droit de refuser les demandes d'assistance. Je ne le savais pas.

Comme personne n'avait d'argent, il a donc fallu que chacune se résignât dans le silence. C'est ce que j'ai fait comme toutes les autres.

Et jamais personne de nous n'aurait pu rien réclamer si la lettre de Mgr Turinaz, celle de 1894, n'avait été publiée récemment.

Je vous serais bien reconnaissant de me dire ce que je dois faire.

Vous me demandez de vous indiquer des témoins. Si c'est décidément à Nancy que je dois m'adresser, je peux vous en citer plusieurs. Mais vous pourrez en avoir bien plus si vous le désirez. Car j'ai été appelée par M. le Chef de la Sûreté le 11 décembre. Et avec moi, on a appelé 21 autres personnes qui ont déposé sur les mêmes faits. Je suis loin de les connaître toutes.

Il y en a beaucoup d'autres, c'est sûr, qui n'oseront pas se faire connaître, par crainte de perdre leur travail ou pour ne pas être dérangées, parce que personne parmi nous ne peut perdre sa journée. Et parmi celles qui ont eu le plus à souffrir, la plupart ne se connaissaient pas entre elles.

En effet, nous ne nous connaissions pas, au Bon-Pasteur, sous notre vrai nom. On nous donnait, en entrant, un nom d'emprunt. Pour moi, j'étais appelée Henriette. Comme nous étions très surveillées et sans aucune liberté, les pensionnaires ne pouvaient pas commodément se faire de confidences entre elles. Je peux même vous montrer comme la sévérité était poussée loin à ce point de vue.

Une fois, en effet, et dans un même jour, il y eut trois décès. Comme on s'attendait à la visite de l'inspecteur, les religieuses appelèrent trois des pensionnaires, Hortense Taron, qui demeure à Nancy, Euphémie qui est morte et Marianne qui est toujours, je crois, au Bon-Pasteur. On leur annonça qu'elles seraient interrogées, on leur ordonna de dire que nous étions très bien, qu'on nous donnait de la viande et du vin à nos repas, que nous avions beaucoup de repos et qu'on nous faisait prendre, pendant les récréations, beaucoup d'exercice. Quand vint l'inspecteur, ce furent en effet ces trois pensionnaires qui furent interrogées. Elles nous racontèrent ce qui s'était passé. Pour cette indiscretion, elles furent punies. Si vous interrogez Marianne elle se souviendra de la leçon. Mais Hortense Taron n'aura sans doute pas les mêmes raisons de se taire.

Une autre fois, Mélanie Laurent fut accusée par l'une des pensionnaires qui voulait se faire bien venir, d'avoir dit que l'aumônier, l'abbé Bersaulx, désapprouvait le régime de la maison. Mélanie Laurent fut, pour cela, mise en quarantaine. Elle ne pouvait parler à personne et personne ne pouvait lui parler. Une religieuse alla même jusqu'à la bousculer dans l'escalier où elle faillit tomber. Elle eut le temps de se retenir. Après 40 jours de cette existence, Mélanie fut un matin réveillée de très bonne heure. Sans rien lui dire, une religieuse la mena à la gare et l'embarqua pour Paris, par le train de 5 heures. Elle avait 34 ans, dont 22 avaient été passés au Bon-Pasteur de Nancy. Comme à moi, on ne lui donna, pour ses 22 ans de travail, que le prix de son voyage. Sa santé était délabrée. Cela est si vrai que, à sa sortie, elle a passé huit mois à l'hôpital de la Pitié (salle Trousseau), et six semaines au Vésinet, en convalescence.

Cela vous montre, Monsieur le Procureur Général, qu'il ne faisait pas bon, au Bon-Pasteur de Nancy, d'enfreindre l'obligation du silence.

J'espère, Monsieur le Procureur Général, que vous voudrez bien me faire savoir où, en définitive, je dois m'adresser, si c'est à Nancy ou si c'est à Angers.

M. LECOANET,
rue Chanoinesse, 22, à Paris.

Les plaintes de Mlle Lecoanet, qui avaient reçu une nouvelle confirmation dans l'enquête, dont elle parle, l'enquête à laquelle avait procédé M. Hamard, alors sous-chef de la Sûreté, furent encore confirmées, quelques jours après, dans une instruction à laquelle procéda le Parquet d'Angers, au sujet de la maison-mère, et par le jugement que le Tribunal correctionnel rendit le 16 février 1900.

Écoutons d'abord quelques-uns des témoins appelés dans cette affaire.

ALPHONSINE H., 19 ans.

D. Vous êtes encore au Bon-Pasteur ?

R. Oui, j'y fais de la couture.

D. Vous avez été sous la surveillance de la fille Z... ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous avez déclaré qu'elle vous avait frappée. Combien de fois ?

R. Trois ou quatre fois.